

Un ministère de la mer : et maintenant ?

Dans son discours en décembre 2019 aux Assises de l'économie de la mer, le Président de la République a dit l'importance et le nouvel élan qu'il voulait donner aux questions maritimes et marines. Il avait précisé les quatre piliers de sa stratégie : faire de l'océan un bien commun, placé sous notre responsabilité individuelle et collective ; en protéger la biodiversité en s'appuyant sur la présence géographique française ; développer une économie bleue unissant préservation de l'océan et prospérité ; garantir la sécurité et la sûreté maritimes.

La décision de recréer un ministère de la mer est un acte symbolique fort pour appuyer cette stratégie. Nul ne peut s'étonner que le périmètre propre à ce ministère apparaisse en fait restreint : nombre de ses responsabilités sont partagées. Il ne peut en être autrement car la mer n'est pas un monde isolé pour notre diplomatie, notre défense, notre recherche scientifique, notre protection de l'environnement, notre éducation et notre formation, pour ne citer que ces quelques domaines.

Pour paraphraser Staline, la question n'est pas « le ministère de la mer, combien de directions ? ». L'important, c'est l'élan qui est ainsi donné, l'impulsion que madame Girardin va pouvoir entretenir dans les mois qui viennent afin de faire prendre corps plus vite et plus fort aux orientations présidentielles.

Lors de la séance inaugurale des Mardis de la Mer 2020-2021, elle nous a dit par la voix de son directeur de cabinet les grands axes de sa feuille de route.

1. Répondre en mer et sur les littoraux au défi du siècle : le défi environnemental.

La biodiversité marine doit être préservée et valorisée durablement ; les littoraux et espaces marins doivent contribuer au bien-être de la société : il faut agir pour la qualité des eaux, améliorer celle de l'air, accélérer nos actions pour nous permettre d'atteindre l'objectif zéro déchet plastique en mer en 2025. L'océan est un bien commun qu'il nous faut impérativement préserver : c'est une question de survie pour l'humanité.

2. Faire de la France une puissance économique océanique en accompagnant le développement et la transformation de la filière maritime.

La croissance bleue n'est pas encore une réalité suffisamment marquée en France. Le ministère de la mer veut accélérer le développement et la transformation des filières maritimes d'ici 2022 : être un levier pour la création de richesses collectives plus importantes avec un modèle plus juste socialement et capable de répondre aux enjeux d'une compétition mondialisée.

Madame Girardin entend rendre ces deux axes complémentaires et concilier ce qu'ils peuvent avoir d'antagoniste dans le cadre d'approches sectorielles.

3. Faire rayonner la France par la mer.

Par l'exemplarité de nos comportements en mer et vis-à-vis de nos voisins maritimes, le ministère souhaite partager notre vision de l'océan et convaincre les autres puissances que le multilatéralisme doit être une évidence en mer : sans un droit de la mer universel, c'est le naufrage du règlement pacifique des différends.

Le ministère de la mer a vocation à être le ministère du décloisonnement des approches et des solutions, avec l'ambition de mettre en œuvre une politique de long terme : madame Girardin dit sa volonté de redonner une vision haute et longue des sujets maritimes.

Avant l'été, nous avons décidé de consacrer l'essentiel de ce numéro de la Revue Maritime au Secrétariat Général de la mer, à l'occasion de ses 25 ans. Heureuse coïncidence puisqu'il s'agit de la structure rattachée directement au Premier ministre pour assurer la coordination des sujets maritimes entre les nombreux ministères concernés.

La précédente expérience d'un ministère de la mer, de 1981 à 1994, avait amoindri l'autorité de l'organe d'impulsion qu'est le CIMER et laissé exsangue la Mission interministérielle de la mer (MISMER) ancêtre du Secrétariat général. La France est maintenant dotée du ministère de la mer apte à porter l'ambition maritime décidée par le Président de la République, du CIMER pour la relayer au plan gouvernementale et d'un Secrétariat général auprès du Premier ministre, mis à sa disposition pour favoriser la coordination interministérielle.

Le dossier que nous avons réuni montre bien cette nécessaire complémentarité entre force d'impulsion politique et bras de relais et d'interactions : puisse ce dispositif complet donner tous ses effets et porter hautes les couleurs d'une France maritime ambitieuse et active.